



www.neoclean.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH

Gamme Grand Public

Révision : 7

Date : 12/07/2011

Remplace : 24/04/2007

CIRE DE FINITION au P.T.F.E.

1. Identification du produit et de la société

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : NEOCLEAN- Cire de finition au PTFE
Code du produit : 7610
Type de produit : Polish

Identification de la société/entreprise :

Raison sociale : NEOCLEAN – TECHNICO CHIMIE AUTO
Adresse : ZA Les Marchais - 28480 LUIGNY
Téléphone : 02.37.29.50.50
Fax : 02.37.29.55.00
www.neoclean.com
Distributeur

Numéro de téléphone d'appel d'urgence –

Utilisation de la substance/préparation :
Polish automobile.

2. Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage

· Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

3. Informations sur les composants

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

EINECS	CAS	CE	NOM	SYMBOLE	PHRASES	VALEURS
265-150-3	64742-48-9	-	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Xn	R 65 10 66 67	10 < x % <25
Règlement (CE) N) 648/2004 relatif aux détergents/ Etiquetage du contenu						
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol					< 5 %	

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Mesures de premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin :

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

NéoClean

www.neoclean.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH

Gamme Grand Public

Révision : 7

Date : 12/07/2011

Remplace : 24/04/2007

CIRE DE FINITION au P.T.F.E.

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures en cas d'épandage accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Non nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
- **Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. Manipulation et stockage

- **Manipulation** :
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage** :
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage** : néant
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire** : Ne pas nécessaire.
- **Protection des mains** : Gants en caoutchouc
- **Matériau des gants** Caoutchouc naturel (Latex)
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9. Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
Forme : liquide
Couleur : blanc
- **Odeur** : légère
- **valeur du pH à 20°C**: 8,5

NéoClean

www.neoclean.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH

Gamme Grand Public

Révision : 7

Date : 12/07/2011

Remplace : 24/04/2007

CIRE DE FINITION au P.T.F.E.

- **Modification d'état**
- Point de fusion** : non déterminé
- Point d'ébullition** : 100°C
- **Point d'inflammation**: non applicable
- **Température d'inflammation** : 230,0°C
- **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion** :
inférieure : 0,9 Vol %
supérieure : 8,0 Vol %
- **Pression de vapeur à 20°C**: 23,0 hPa
- **Densité à 20°C**: 0,99000 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** : non ou peu miscible
- **Viscosité** :
cinématique à 20°C: 16000 mm²/s
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3000 mg/kg (rab)

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux** : Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **VPVB**: Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

NéoClean

www.neoclean.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH

Gamme Grand Public

Révision : 7

Date : 12/07/2011

Remplace : 24/04/2007

CIRE DE FINITION au P.T.F.E.

13. Mesures relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

- **No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin** : Non
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

15. Informations réglementaires

Phrases(S)

- S 2** : Conserver hors de la portée des enfants.
- S 23** : Ne pas respirer les vapeurs.
- S 26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 29** : Ne pas rejeter à l'égout.
- S 51** : utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S 60** : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- S 62** : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

Autres information Etiquette :

Bien refermer votre flacon sur « OFF ».

Contient 15% ou plus, mais moins de 30% d'hydrocarbures aliphatiques. Contient du parfum (Amyl Cinnamal, Citral, Citronellol, Coumarin, Geraniol, Butylphenyl Methylpropional, d-limonene, Linalool et des conservateurs (2,2',2''-(HEXAHYDRO-1,3,5-TRIAZINE-1,3,5-TRIYL)TRIETHANOL [CAS No. 4719-04-4]).

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· **Prescriptions nationales** :

· **Classe de pollution des eaux** :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

· **Évaluation de la sécurité chimique**: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci

· Phrases importantes

R10 Inflammable.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.